

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du Comité de direction de l'Institut de promotion des formations sur l'islam**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 14 décembre 2016 portant création d'un Institut de promotion des formations sur l'islam, notamment l'article 4, § 2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 août 2017 portant désignation des membres du Comité de direction de l'Institut de promotion des formations sur l'islam ;

Vu la proposition transmise par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur en date du 20 août 2020 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

**Arrête :**

**Article 1er.** Sont désignés en qualité de membres du Comité de direction de l'Institut de promotion des formations sur l'islam, en vertu de l'article 4, § 2, du décret du 14 décembre 2016 portant création d'un Institut de promotion des formations sur l'islam:

**1. En qualité de Co-présidents :**

- a) Mme NAHAVANDY Firouzeh ;
- b) M. CHRISTIANS Louis-Léon.

**2. En qualité de représentants désignés par l'Exécutif des Musulmans de Belgique:**

- a) Mme BOUSELMATI Mina ;
- b) M. ECHALLAOUI Salah ;
- c) M. UGURLU Semsettin.

**3. En qualité de représentants des Universités et des Hautes Ecoles :**

- a) M. SWENNEN Philippe ;
- b) M. DUMONT Hugues ;
- c) Mme VERBEKE Anne.

**4. En qualité de représentant de la Ministre-Présidence de la Communauté française :** M. SCHMETZ Olivier.

**5. En qualité de représentants du Ministre ayant en charge l'Enseignement supérieur et la Recherche :**

- a) M. DUPUIS Michel ;
- b) M. MILLER Richard.

**6. En qualité de Président et d'Administrateur de l'ARES :**

- a) le Président de l'ARES ;
- b) l'Administrateur de l'ARES.

**7. En qualité de Commissaire au Gouvernement auprès de l'Institut, sur proposition du Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions :**

a) Mme MAERTENS DE NOORDHOUT Florence.

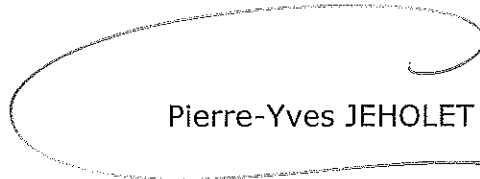
**Art. 2.** L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 août 2017 portant désignation des membres du Comité de direction de l'Institut de promotion des formations sur l'islam est abrogé.

**Art. 3.** Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Bruxelles, le 3 septembre 2020.

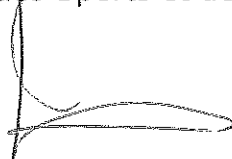
Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,




Pierre-Yves JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,



Valérie GLATIGNY

Copie Certifiée conforme



Dirck WINDMULLER  
Secrétariat du Gouvernement